

RAPPORT DES COMPTABLES CONCERNANT LA PÉRIODE ALLANT DU 1^{er} SEPTEMBRE 2006 AU 31 MARS 2007

Au ministère de l'Éducation

I. À la demande du conseil scolaire de district ABC (le « conseil »), nous avons suivi les procédures suivantes relativement aux tableaux 19 et 20 du SIFE du conseil pour la période allant du 1er septembre 2006 au 31 mars 2007 (la « période visée ») :

- (1) Nous avons obtenu du conseil les Documents de travail prescrits du Ministère utilisés pour préparer les tableaux 19 et 20 du SIFE et avons accompli les tâches suivantes :
- a) En ce qui concerne la colonne A.1, nous avons accompli les tâches suivantes au 31 mars 2007.
 - i. Nous avons obtenu du conseil un sommaire de la balance de vérification (ou du grand livre général) au 31 mars 2007 et nous avons vérifié les sous totaux par rapport à la colonne A.1 des Documents de travail prescrits du Ministère et avons constaté leur concordance. Nous avons vérifié la ligne 8.1 du Document de travail prescrit, « Situation Financière », par rapport à la ligne 20, « Revenus nets » (Dépenses), du Document de travail prescrit, « Dépenses ».
 - ii. Nous avons vérifié à partir du sommaire dont il est question au point (1) a) i. ci-dessus, les cinq comptes suivants (actifs/passifs/revenus/dépenses) de plus de 500 000 \$ par rapport au grand livre général et avons constaté leur concordance
(énumérer les comptes choisis ici)
 - b) Nous avons vérifié le montant des rajustements décrits dans les procédures 2 à 14 ci-après par rapport aux Documents de travail prescrits du Ministère.
 - c) Nous nous sommes assurés que toutes les écritures effectuées dans les colonnes B.1 à C.9 et G à H étaient équilibrées et que le total net des revenus moins le total des dépenses (ligne 20 du Document de travail prescrit du Ministère, « Dépenses ») a été reporté sur la ligne 8.1 du Document de travail prescrit du Ministère, « Situation Financière ».
 - d) Nous avons recalculé les totaux des Documents de travail prescrits du Ministère, y compris les soldes d'ouverture dans la colonne A.1 et les rajustements des procédures 2 à 12 ci-après (colonnes B.1 à C.9), et avons vérifié la concordance des totaux avec la colonne E.
 - e) Nous avons recalculé les totaux des Documents de travail prescrits du Ministère pour « Situation Financière », de la colonne E à la colonne H, des procédures 13 à 14 ci-après et avons vérifié la concordance des totaux avec la colonne M et le tableau 19 du SIFE.
 - f) Nous avons recalculé les totaux des Documents de travail prescrits du Ministère pour « Revenus » et « Dépenses », de la colonne F à la colonne F.1, et avons vérifié la concordance du total avec la colonne K. Nous avons vérifié les colonnes E et K par rapport au tableau 20 du SIFE

(2) Nous avons obtenu un sommaire des rajustements de la colonne B.1, le cas échéant, pour les écritures de contre-passation de plus de 500 000 \$, qui comptabilisaient les débiteurs et les créditeurs au 31 août 2006 et qui n'ont pas été contre-passées dans le grand livre général du conseil pendant la période subséquente. Nous avons choisi de manière aléatoire 20 % des écritures (un minimum de cinq) dans les documents à l'appui et avons vérifié le montant inscrit dans le sommaire des écritures. Nous avons vérifié le sommaire des écritures par rapport à la colonne B.1 des Documents de travail prescrits du Ministère, « Situation Financière », « Revenus » et « Dépenses », selon le cas.

(énumérer les éléments choisis ici; si cette étape ne s'applique pas, veuillez le noter ici)

(3) Nous avons obtenu un sommaire des rajustements à payer de la colonne B.2, le cas échéant, pour les rajustements de plus de 500 000 \$ se rapportant à la période antérieure au 31 mars 2007. Nous avons choisi de manière aléatoire 20 % des écritures (un minimum de cinq) dans les documents à l'appui et avons vérifié le montant inscrit dans le sommaire des écritures se rapportant à la période antérieure au 31 mars 2007. Nous avons vérifié le sommaire des écritures par rapport à la colonne B.2 des Documents de travail prescrits du Ministère, « Situation Financière », « Revenus » et « Dépenses », selon le cas.

(énumérer les éléments choisis ici; si cette étape ne s'applique pas, veuillez le noter ici)

(4) Nous avons obtenu les documents à l'appui pour les rajustements de la colonne C.1, effectués pour retracter les revenus du Ministère entre les diverses catégories du Document de travail prescrit du Ministère pour « Revenus ». Nous avons vérifié deux écritures par rapport aux documents à l'appui.

(énumérer les éléments choisis ici; si cette étape ne s'applique pas, veuillez le noter ici)

(5) Pour ce qui est des salaires et des avantages sociaux gagnés pendant la période visée, nous avons obtenu du conseil le calcul des salaires versés et les salaires gagnés pendant la période visée et nous avons accompli les tâches suivantes :

a) Nous avons obtenu une liste des écritures du grand livre général et vérifié les montants suivants versés par rapport au livre de paie, choisissant un maximum de cinq écritures de différents groupes d'employés.

(énumérer les éléments choisis ici)

b) Nous avons recalculé, à l'aide de la paie annuelle et de la méthode prescrite, les salaires et les avantages sociaux gagnés par le personnel enseignant et non enseignant pendant la période visée, conformément aux « Instructions pour la présentation des balances au 31 mars 2007 pour fin de consolidation provinciale » et nous n'avons constaté aucune différence.

c) Nous avons recalculé la différence entre les salaires gagnés ci-dessus et le montant inscrit dans le grand livre général du conseil. Nous avons vérifié toute différence par rapport au rajustement dans le Document de travail prescrit du Ministère, « Situation Financière » et « Dépenses ».

(6) Nous avons obtenu le calcul des indemnités de vacances à payer pour tout montant dépassant 500 000 \$ et accompli les tâches suivantes :

a) Nous avons obtenu les documents à l'appui pour deux groupes d'employés avant les sommes les plus élevées d'indemnités de vacances à payer encourues.

b) Nous avons vérifié les données sur un échantillon composé des cinq employés suivants (répartis entre les divers groupes d'employés) par rapport aux registres des jours de

vacances à payer et au taux de rémunération. Nous avons recalculé les indemnités de vacances à payer pour ces cinq employés.

(énumérer le numéro d'emploi seulement pour les éléments choisis ici)

- c) Nous avons vérifié le rajustement par rapport à la colonne C.2A des Documents de travail prescrits du Ministère, « Situation Financière » et « Dépenses ».
- (7) Nous avons vérifié l'exactitude mathématique du calcul effectué au prorata pour les dépenses futures liées aux avantages sociaux et au rajustement des dépenses s'y rapportant, en utilisant les prévisions de 2006-2007 fournies à l'aide de l'évaluation actuarielle au 31 août 2006, et nous n'avons constaté aucune différence. Si les prévisions budgétaires de 2006-2007 ne sont pas fournies dans l'évaluation du 31 août 2006, vérifier si le conseil a utilisé les dépenses de 2005-2006 comme base pour le calcul au prorata. Nous avons vérifié les dépenses futures liées aux avantages sociaux par rapport au total de la colonne E, après le rajustement nécessaire, par rapport à la colonne C.3 dans le Document de travail prescrit du Ministère pour « Situation Financière », ligne 2.19. Nous avons vérifié le rajustement apporté aux dépenses par rapport au total de la colonne C.3 du Document de travail prescrit du Ministère pour « Dépenses ».
- (8) En ce qui concerne les revenus enregistrés pour les taxes municipales de 500 00\$ et plus, nous avons accompli les tâches suivantes :
- a) Nous avons obtenu les documents à l'appui les plus récents des taxes supplémentaires et des montants de l'impôt radiés (pour un maximum de deux municipalités) pour l'année civile 2006, dont on a déduit les montants, le cas échéant, qui étaient inclus dans les états financiers vérifiés du 31 août 2006.
- (si les revenus d'impôts proviennent de plus de deux municipalités, énumérer les éléments choisis ici)
- b) Nous avons demandé s'il y avait des taxes supplémentaires et des montants de l'impôt radiés de plus de 500 000 \$ pour l'année civile 2007 déterminée au 31 mars 2007.
 - c) Pour ce qui est des recettes fiscales de la période allant du 1^{er} septembre 2006 au 31 décembre 2006 :
- Nous avons vérifié les recettes fiscales municipales de 2006 par rapport aux documents à l'appui les plus récents (pour un maximum de deux municipalités) et recalculé les revenus de la période visée en soustrayant le montant inclus dans les revenus dans les états financiers vérifiés du 31 août 2006 (qui s'élèvent à 62 % des recettes fiscales de 2006 comme il est indiqué dans le tableau 11B du SIFE pour l'année terminée le 31 août 2006) du total des recettes fiscales de 2006 (compte tenu des renseignements les plus récents).
- (si les revenus d'impôts proviennent de plus de deux municipalités, énumérer les éléments choisis ici)
- d) Pour ce qui est des recettes fiscales de la période allant du 1^{er} janvier 2007 au 31 mars 2007 :
- Nous avons recalculé les recettes fiscales municipales estimatives de 2007 pour la période visée en utilisant 25 % des recettes fiscales estimatives de 2007, compte tenu des renseignements les plus récents. Nous avons comparé les recettes fiscales estimatives de 2007 par rapport aux documents à l'appui. Si des renseignements actuels concernant les recettes fiscales estimatives de 2007 ne sont pas disponibles, les recettes fiscales estimatives de 2007 pour la période visée ont alors été calculées à l'aide des recettes fiscales de 2007 de la manière indiquée dans la section 14 des prévisions budgétaires estimatives révisées pour l'année se terminant le 31 août 2007.

(si les revenus d'impôts proviennent de plus de deux municipalités, énumérer les éléments choisis ici)

- e) Nous avons vérifié le total de 8a), 8b), 8c) et 8d) ci-dessus par rapport aux recettes fiscales locales figurant dans la colonne E du Document de travail prescrit du Ministère pour « Revenus » après le rajustement, le cas échéant, dans la colonne C.4. Nous avons comparé le montant du rajustement par rapport au Document de travail prescrit du Ministère pour « Situation Financière », colonne C.4, ligne 1.2 ou ligne 2.2.
- (9) Nous avons vérifié à l'aide de la méthode prescrite, au prorata selon le nombre connexe de journées d'école, le calcul de l'affectation des revenus en droits de scolarité de plus de 500 000 \$ par rapport à la période visée. Nous avons vérifié, le cas échéant, le rajustement, s'il est de 500 000\$ ou plus, effectué pour refléter ce calcul par rapport au Document de travail prescrit du Ministère pour « Revenus » et « Situation Financière » dans la colonne C.6.
- (10) Le cas échéant, nous avons obtenu l'écriture pour contre-passier tous les montants comptabilisés pendant la période de sept mois pour les fonds des activités scolaires. Nous avons vérifié l'écriture par rapport aux documents à l'appui et aux Documents de travail prescrits du Ministère (colonne C.7).
- (si cette étape ne s'applique pas, veuillez le noter ici; veuillez noter que le seuil de 500 000 \$ ne s'applique pas à cette étape)
- (11) Le cas échéant, nous avons obtenu l'écriture pour contre-passier tous les montants comptabilisés pendant la période de sept mois pour les bureaux auxiliaires. Nous avons vérifié l'écriture par rapport aux documents à l'appui et aux Documents de travail prescrits du Ministère (colonne C.8).
- (si cette étape ne s'applique pas, veuillez le noter ici; veuillez noter que le seuil de 500 000 \$ ne s'applique pas à cette étape)
- (12) Nous avons accompli les tâches suivantes en ce qui a trait aux autres rajustements de plus de 500 000 \$ apportés par le conseil scolaire :
- a) Nous avons obtenu un sommaire des autres rajustements inclus dans la colonne C.9 qui se rapportaient à la période antérieure au 31 mars 2007 et demandé qu'un rajustement soit apporté aux Documents de travail prescrits du Ministère.
- (si cette étape ne s'applique pas, veuillez le noter ici)
- b) Nous avons choisi de manière aléatoire 20 % des écritures dont il est question au point a) ci-dessus (un minimum de cinq) dépassant 500 000 \$ comme il est expliqué ci-dessous et les avons comparées avec les documents à l'appui. Nous avons vérifié si le montant se rapportant à la période antérieure au 31 mars 2007 a été inclus dans le sommaire des écritures.
- (énumérer les écritures choisies selon la référence; si cette étape ne s'applique pas, veuillez le noter ici)
- c) Nous avons recalculé le sommaire des écritures qui nécessitaient un rajustement et vérifié le rajustement par rapport à la colonne C.9 dans les Documents de travail prescrits du Ministère. Nous nous sommes assurés que les écritures étaient équilibrées entre les Documents de travail prescrits du Ministère pour « Revenus » et « Dépenses » et pour le « Situation Financière ».
- (si cette étape ne s'applique pas, veuillez le noter ici)
- d) Nous avons demandé s'il a été tenu compte des postes du bilan, qui sont historiquement rajustés dans le grand livre au 31 août chaque année, et si ces postes ont été inclus dans

les rajustements indiqués au point a). (Remarque : ces postes comprennent les passifs, les créateurs, l'intérêt sur la dette relative au fonds d'amortissement, etc.)

- e) Nous avons demandé s'il a été tenu compte des postes, qui sont historiquement inclus dans le grand livre général pendant l'année et retraités pour présenter les revenus bruts et les dépenses brutes au 31 août chaque année, et si ces postes ont été inclus dans les rajustements indiqués au point a). (Remarque : ces postes comprennent les projets spéciaux, les subventions du gouvernement fédéral, les projets d'immobilisations, etc.)

(13) Nous avons accompli les tâches suivantes en ce qui a trait fonds des activités scolaires:

- a) Nous avons obtenu les montants inclus dans les états financiers vérifiés pour l'année terminée le 31 août 2006, vérifié les documents à l'appui et les Documents de travail prescrits du Ministère, « Situation Financière » dans la colonne G, « Revenus » et « Dépenses » dans la colonne F.

(14) Nous avons accompli les tâches suivantes en ce qui a trait aux bureaux auxiliaires :

- a) Nous avons obtenu les montants inclus dans le Situation Financière des états financiers vérifiés de l'année terminée le 31 août 2006, qui ont été vérifiés par rapport aux documents à l'appui et aux Documents de travail prescrit du Ministère, « Situation Financière », colonne H.

Après avoir suivi les procédures décrites ci-dessus, nous n'avons constaté aucune exception, mis à part celles indiquées ci-dessus (énumérer le ou les numéros des procédures où des exceptions ont été constatées). Toutefois, ces procédures ne constituent pas une vérification de ces tableaux et nous ne donnons donc aucune opinion concernant les tableaux 19 et 20 du SIFE ou les Documents de travail prescrits du Ministère en date du 31 mars 2007 et pour la période allant du 1^{er} avril 2006 au 31 août 2006 ainsi que la période de 1^{er} septembre 2006 au 31 mars 2007.

Ce rapport doit être utilisé uniquement relativement à la consolidation des renseignements financiers du conseil dans les états financiers de la province d'Ontario.

II. À la demande du conseil scolaire de district ABC (le « conseil »), nous avons accompli les tâches ci-dessous concernant le tableur de sept mois des activités liées aux immobilisations (tableaux 15A à 17D) du conseil pour la période allant du 1^{er} septembre 2006 au 31 mars 2007 :

- (1) En ce qui concerne les ajouts aux bâtiments (40 ans) et aux terrains, nous avons accompli les tâches suivantes :
- Nous avons obtenus les tableaux 15A et 15B et sélectionné un échantillon de 7 ajouts (5 bâtiments et 2 terrains – Colonne I) tel qu'indiqué ci-dessous :

(énumérer les ajouts choisis ici – c.-à-d., nom, no d'identification de l'immobilisation et le montant. Si aucun ajout n'a été trouvé, le noter ici).
 - Nous avons vérifié le total de chaque ajout sélectionné figurant au point a) ci-dessus par rapport au total figurant dans le tableau à l'appui connexe fourni par le conseil et avons constaté leur concordance.
 - Dans les tableaux sélectionnés, nous avons choisi un élément des composantes constituant le total de l'ajout sélectionné et vérifié le coût par rapport à la documentation spécifique :

(indiquer le nom du bien et le montant sélectionné ainsi que la documentation à l'appui qui a servi pour la comparaison)
 - Pour les éléments individuels indiqués au point c) ci-dessus, nous avons déterminés que chacun était inclus conformément aux « Conventions comptables et guide de mise en oeuvre – Immobilisations corporelles des conseils scolaires et des administrations scolaires » publiée en février 2007.
- (2) En ce qui concerne les projets de construction en cours (CC), nous avons accompli les tâches suivantes :
- Nous avons obtenu le tableau 15D et sélectionné 2 « \$ ajouts de projets de construction en cours » (Colonne L) tel qu'indiqués ci-dessous :

(énumérer les ajouts choisis ici – c.-à-d., nom, no d'identification du bien et montant. Si aucun projet de CC n'a été trouvé, le noter ici)
 - Nous avons vérifié le total de chaque ajout sélectionné figurant au point a) ci-dessus par rapport aux tableaux à l'appui fournis par le conseil et avons constaté leur concordance.
 - Dans les tableaux à l'appui, nous avons choisi un élément des composantes constituant le total de l'ajout en CC sélectionné et vérifié le coût par rapport à la documentation spécifique :

(indiquer le nom du bien, le no d'identification du bien et le montant sélectionné ainsi que la documentation à l'appui qui a servi pour la comparaison)
 - Pour les éléments individuels indiqués au point c) ci-dessus, nous avons déterminés que chacun était inclus conformément aux « Conventions comptables et guide de mise en oeuvre – Immobilisations corporelles des conseils scolaires et des administrations scolaires » publiée en février 2007.
 - Nous avons sélectionné un élément de « Comme le projet est presque entièrement complété, \$ Montants à être transférés au 31 mars 2007 » (Colonne M) et accompli ce qui suit :

(indiquer l'élément choisi ici - c.-à-d., nom, no d'identification du bien et montant. Si aucun montant transférés n'a été trouvé, le noter ici).

i. Nous avons retracé le certificat d'achèvement autorisé au projet ou l'équivalent.

(3) En ce qui concerne l'aliénation des bâtiments (40 ans) et des terrains, nous avons accompli les tâches suivantes :

a) Nous avons obtenu les tableaux 16A et 16B et sélectionné un échantillon de 2 aliénations (Colonne P) indiquées ci-dessous :

(énumérer les aliénations choisies ici - c.-à-d., nom, no d'identification du bien et produit de la transaction. Si aucune aliénation n'a été trouvée, le noter ici).

b) Nous avons vérifié le produit de l'aliénation des éléments sélectionnés au point a) ci-dessus par rapport à la documentation de l'appui (indiquer la documentation à l'appui, c.-à-d., le contrat d'achat et de vente).

(4) Nous avons vérifié les lignes 1.0 à 2.5 de la page sommaire «Summary Page» aux tableaux à l'appui, Tableaux 15A à 17D.

(5) Nous avons vérifié les détails des données de la page sommaire «Summary Page» au tableau 22 de SIFE « Activités des immobilisations » et avons constaté leur concordance.

Après avoir suivi les procédures décrites ci-dessus, nous n'avons constaté aucune exception, mis à part celles indiquées ci-dessus (énumérer le ou les numéros des procédures où des exceptions ont été constatées ici). Toutefois, ces procédures ne constituent pas une vérification de ces tableaux et nous ne donnons donc aucune opinion concernant le tableau des activités liées aux immobilisations du conseil pendant la période de sept mois allant du 1^{er} septembre 2006 au 31 mars 2007 (tableaux 15A à 17D).

Ce rapport doit être utilisé uniquement relativement à la consolidation des renseignements financiers du conseil dans les états financiers de la province d'Ontario.

Comptables agréés

Ville, Canada

Date